



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## Boutique Scoute et Plein Air

### OBJECTIF

L'objectif de ce document est d'établir les consignes à respecter pour la sécurité des employés de la Boutique Scoute et Plein Air de Sherbrooke et permettre de répondre adéquatement aux besoins des clients.

Ces consignes respectent la planification de la réouverture du District (Politique PDE-020), des recommandations de la Santé Publique, des instances gouvernementales, municipales et lorsqu'applicable celles de l'Association des Scouts du Canada.

### PORTÉE

La portée de cette politique s'applique à toutes personnes (Scout et non-scout).

### DESCRIPTION

#### NOTE IMPORTANTE :

**Les consignes de sécurité peuvent changer sans préavis selon l'évolution de la crise ou en cas de non-respect de ces consignes.**

#### Accès

Pour minimiser la circulation dans le point de service, il est fortement recommandé de contacter par téléphone ou par courriel <sup>(2)</sup> les employés de la Boutique pour faire vos demandes ou achats.

La porte du point de service sera verrouillée en tout temps. Une sonnette extérieure a été installée pour aviser les employés.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires pour entrer et circuler dans la boutique. Une désinfection supplémentaire peut être demandée au besoin pour la manipulation du matériel.

L'essayage des uniformes est possible en suivant les consignes de la conseillère et dans la mesure du possible seulement l'enfant qui nécessite un uniforme accompagne son parent.

L'accès aux bureaux des employés est restreint à ceux-ci ou aux personnes préalablement autorisées <sup>(1)</sup>.

La salle de bain n'est plus accessible. Elle est seulement pour les employés ou les personnes préalablement autorisées <sup>(1)</sup>

#### Horaire

Mercredi au samedi.

Consulter la page Facebook de la Boutique pour les heures d'ouvertures.

### NON-RESPECT

La personne qui ne respecte pas une ou plusieurs des consignes listées ci-dessus pourrait être exclue de la Boutique et du point de service selon la gravité du non-respect.



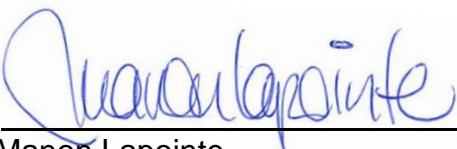
## CONSIGNES DE SÉCURITÉ Boutique Scoute et Plein Air

### DIFFUSION

Une copie sera envoyée par courriel à l'ensemble des membres actifs du District.  
Une copie sera affichée sur le site Internet dans la section centre de ressources.

### NOTE IMPORTANTE

L'utilisation du masculin ou du féminin dans le présent texte est seulement pour alléger la politique et pour faciliter la lecture et la compréhension du lecteur et non pour attribuer un genre au terme.

Préparé par :   
Manon Lapointe  
Présidente du Conseil d'administration

### NOTES :

- (1) Une personne préalablement autorisée : Est une personne qui a été autorisée, par la présidente du District ou son délégué, à entrer dans le point de service à l'extérieur des heures d'ouverture. Le fait de posséder une clé du point de service n'autorise pas la personne à entrer sans avoir confirmé le droit d'accéder au bâtiment à l'extérieur des heures d'ouverture.

Approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 13 août 2020.  
Mise en application à partir du 13 août 2020.